N° 138 • octobre 2004

La Lettre de Psychiatrie Française

LA LETTRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

SOMMAIRE

Éditorial p. 1-3

Psychiatrie Française p. 2

SPF
- Actualités professionnelles p. 3-4
- Accès libre - Accès direct p. 5
- Rappel de prudence p. 5
- Questionnaire pour les psychiatres libéraux p. 6
- Bulletin d'adhésion p. 7

AFP
- Les psychothérapies et la loi (suite) p. 8
- La scolarisation précoce p. 8
- Sur l'appellation « handicap psychique » p. 9
- Conférences *Sommeil et Rêve* (Paris) p. 10
- Report des Journées de Reims p. 11
- Penser la psychose : Le psychotique et son environnement social (Paris, 14-15.01.05) p. 11-14
- Bulletin d'adhésion p. 15
- SISM : Santé mentale et prévention (mars 2005) p. 16

Bulletin d'abonnement *LLPF* p. 17

Secteur médico-social p. 18-19

Consignes de la CHG p. 20

Pas de discours sans lecture p. 21

Céleste p. 22

Grains de sel psychiatrique p. 22

Petites annonces p. 23-25

Chemins de la connaissance p. 26-27

Site internet p. 28

GOUVERNANCE, OBÉISSANCE ; OÙ EST LA TRANSCENDANCE ?

Nicole KOECHLIN

Quelle rage de l'Entreprise saisit la société française ? La police entreprise, la justice entreprise, et l'hôpital entreprise. L'Entreprise comme modèle des services publics, conçue comme culture du résultat, évaluation permanente, structure hiérarchique au service de… De qui ? De quoi ? Plus, plus encore, plus gros, plus riche, plus fort… Les hommes au service d'une sorte d'entreprise vorace. Les méthodes imprègnent les mentalités, les formes d'esprit, aucune transcendance dans ce modèle. Une conception de l'homme basée sur la compétition, l'individu, le circuit pavlovien de la récompense, l'évaluation par la hiérarchie (dans quelle démocratie sommes-nous avec ces princes du management ?).

On devine en gestation dans le projet « Hôpital 2007 » une conception d'entreprise, dont sont exclus progressivement relation thérapeutique, éthique, notion même de service public, qui se hiérarchise de plus en plus sans contre-pouvoir démocratique. Avant d'être engloutis sous les flots euphorisants de la « Qualité », avant de signer ce pacte de modernité (M. Mattei 26 novembre 2002 ; « Hôpital 2007 : un pacte de modernité avec l'hospitalisation »), nous, soignants, devons continuer à lutter. Cette lutte est difficile à définir tant c'est l'absurdité qui prend le pouvoir, passant par un langage insidieusement déshumanisant qui peut nous rendre fatalistes et nous empêcher de penser.

Je pourrais commencer par ce slogan très marketing, « le patient est au cœur du dispositif de soin ». Or le patient n'est pas au cœur, il est la raison du dispositif en question, c'est le patient qui définit le soignant, c'est le patient qui nous fait advenir comme soignants, et la maladie qui cause l'hôpital…

L'hôpital de la nouvelle gouvernance, ce n'est pas un service public qui s'adapte aux besoins de la population, en tenant compte à la fois des réalités économiques et des progrès de la médecine. Quelques exemples (art. L. 6143-2) : « le projet d'établissement définit, notamment sur la base du projet médical, les objectifs généraux de l'établissement. Il comprend un projet de prise en charge des patients associant le projet médical et le projet de soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation, ainsi qu'un projet social et un projet de gestion et de système d'information. » Tout concourt à la description d'une machinerie parfaitement tautologique, avec un conseil d'administration qui « est régulièrement tenu informé de la réalisation des objectifs du projet d'établissement et du contrat pluriannuel, par le suivi des indicateurs de résultat ». L'« esprit » de ce plan évoque une sorte de chimère entre le discours du libéralisme économique et une planification à la soviétique.

(suite p. 3)

PSYCHIATRIE FRANÇAISE

Numéros parus depuis 2000

2000

- 1/00 : *La formation du psychiatre* épuisé
- ❑ 2/00 : *Génétique et psychiatrie* 21 €
- 3/00 : *Toc, Toc, cent ans d'obsession* épuisé
- 4/00 : *Utopies* épuisé

2001

- ❑ 1/01 : *La psychiatrie française vue de l'étranger* 21 €
- ❑ 2/01 : *Quelles évaluations pour la psychiatrie infanto-juvénile ?* 21 €
- ❑ Sp/01 : *Responsable mais pas coupable* 21 €
- ❑ 3/01 : *Manie* 21 €
- ❑ 4/01 : *Écritures* 21 €

2002

- ❑ 1/02 : *Freud et Janet – Varia* 21 €
- ❑ Sp/02 : *Psychiatrie et Psychothérapies* 21 €
- ❑ 2/02 : *Vieillir et Vivre* 21 €
- ❑ 3-4/02 : *Les Conférences de Lamoignon : Le Langage - 1* 36 €

2003

- ❑ 1/03 : *Le Délire aujourd'hui* 21 €
- ❑ Sp/03 : *Penser la psychose : 1 - Nouvelles expressions dans le champ des psychoses* 21 €
- ❑ 2-3/03 : *La violence de l'humain* 36 €
- ❑ 4/03 : *Conférences de Lamoignon : Le Langage - 2* 21 €

2004

- ❑ 1/04 : *Intersubjectivité - 1* 21 €
- ❑ 2/04 : *Intersubjectivité - 2* 21 €

Bon de commande *PSYCHIATRIE FRANÇAISE*

❑ Mme ❑ M. ❑ Dr : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : ..... e-mail : .....

- **commande les numéros (cocher les cases correspondantes)**

Nombre d'exemplaires : ..... x **21 €** = ... **€,**
Nombre d'exemplaires : ..... x **36 €** = ... **€,**
TOTAL : ..... **€,**

à régler par chèque établi à l'ordre du Syndicat des Psychiatres Français 147, rue Saint-Martin - 75003 PARIS

- ou **s'abonne pour l'année 2004 ❑ :**

TARIFS		THÈMES
■ France :	75 €	■ 1/04 : Intersubjectivité – 1
■ Étudiants :	53 €	■ 2/04 : Intersubjectivité – 2
■ Étranger :	99 €	■ 3/04 : Prescriptions et entretiens cliniques
		■ Sp/04 : Penser la psychose – 2 (Actes Journées AFP 2004)
		■ 4/04 : PMSI

Bon de commande et bulletin d'abonnement à retourner au SPF – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS
Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60 – e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

(suite de la p. 1)

Dans l'actuel code (art. L. 6143-1) : « le conseil d'administration définit la **politique générale** de l'établissement », serait remplacé par « le conseil d'administration arrête la **stratégie** de l'établissement, sa politique d'évaluation et de contrôle ».

À travers la métaphore guerrière, voici bien le plus important : l'évaluation et le contrôle de nos actes. Ces procédures d'évaluation et de contrôle sont de plus en plus dévoreuses de temps et d'énergie soignante. Et la continuelle référence aux projets et à l'évaluation induit une étrange notion du temps. Entre évaluation du passé et projet pour l'avenir (à 5 ans), seule l'urgence du présent paraît avoir du sens dans son immédiateté, comme si elle devenait l'archétype du soin. Ainsi disait-on à Alice (Lewis Carroll, *De l'autre coté du miroir*) : « Tu peux avoir de la confiture demain, de la confiture hier, mais jamais de la confiture aujourd'hui. »

Pour préserver cette hiérarchie, essentielle à une conception aussi peu imaginative, le modèle guerrier semble évident, la motivation essentielle perçue par ces idéologues simplistes étant le goût du pouvoir et de l'argent. La création de pôles d'activité, qui remplaceraient les services, devient le mode le plus évident d'organisation des soins. À leur tête, un responsable qui (art. L. 6145-16) signerait avec le directeur et le président de la CME (commission médicale d'établissement, composée de membres élus) un **contrat** qui « définit les objectifs d'activité, de qualité et financiers, les moyens et les indicateurs de suivi des pôles d'activité, les modalités de leur intéressement aux résultats de leur gestion, ainsi que les conséquences en cas d'inexécution du contrat ». Tout est en place, l'Autorité, la Carotte et le Bâton. On peut développer le marché de la maladie.

De même que le langage devient binaire, perdant tout espace pour la pensée et l'imaginaire, de même ces organisations perdent toute transcendance : elles pourraient tourner pour elles-mêmes, il ne s'agit plus de soins, de conceptions de la santé publique.

Hiérarchie remplace équipe pluridisciplinaire, protocoles et procédures remplacent relation thérapeutique, management à la place de l'organisation des soins, l'hôpital aura ses pôles pour tourner. La référence aux patients est à peine nécessaire, il suffit de parler de « panier de soin ».

Quand le modèle devient la machine et la gestion managériale, il faudrait aussi que les citoyens se saisissent de cet enjeu de société ; sinon les implications pratiques et donc économiques en seront très rapidement irréversibles.

N. K.
Praticien hospitalier en psychiatrie (Centre Hospitalier Sainte-Anne)

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

LE POINT AU 31 SEPTEMBRE 2004

Rencontre au ministère de la Santé avec le docteur Serge LARUË-CHARLUS

Annick FEUGÈRE-ENGEL
Roger SALBREUX

Dans notre dernier numéro, nous vous annoncions un rendez-vous, avec le conseiller du ministre de la Santé, Serge Laruë-Charlus. Il vient d'être nommé conseiller technique auprès de Philippe Douste-Blazy pour la qualité du système de santé. Il a exercé auparavant les fonctions de vice-président de l'UMESPE.

Le 2 septembre dernier, les représentants du SPF ont donc été reçus longuement.

Dans un premier temps, le SPF a rappelé d'une part qu'il était le seul syndicat polycatégoriel pour notre spécialité et le seul actuellement affilié aux syndicats négociateurs avec les caisses ; et d'autre part son accord pour une convention unique, avec un volet spécifique si nécessaire pour les spécialités cliniques (la psychiatrie).

Nous avons également alerté Serge Laruë-Charlus quant à la situation dramatique de la psychiatrie et des psychiatres, *toutes pratiques confondues,* à laquelle s'ajoute la situation financière intenable des psychiatres libéraux :

> 78 % en secteur I avec une absence de revalorisation depuis 12 ans avec un CNPSY à 34,30 € + RCM soit 37 €. Les revenus les plus bas du corps médical libéral ; mettant en péril la qualité des soins et risquant de pousser à terme à l'augmentation des volumes pour permettre une survie budgétaire des cabinets des praticiens.

Nous en sommes alors venus à évoquer l'actualité et notre position devant les nouvelles dispositions qui nous concernent dans la nouvelle loi sur la Sécurité sociale :

– *Médecin traitant et accès au spécialiste* :
D'une façon générale, le médecin traitant ne peut être un psychiatre.
Nous souhaitons l'accès direct (et non pas l'accès libre qui ne permet pas de dépassement d'honoraires – *cf.* tableau récapitulatif p. 5).

Nous avons demandé, en nous appuyant sur le Conseil constitutionnel, une absence de pénalisation sur le ticket modérateur afin de garantir une égalité d'accès aux soins.

– *Le Dossier Médical Personnel (DMP)* :
Notre choix est de n'inscrire aucune observation en-dehors du traitement chimiothérapique. Rappelons que le dossier médical personnel est la propriété des patients.

– *Montant des honoraires des psychiatres* :
Nous avons également évoqué les projets de la consultation spécialisée de consultant 2 x C étendus à tous les spécialistes. Pour que les psychiatres aient une augmentation équivalente à celle des autres spécialistes, cet acte de consultant devrait être égal à 3 x C.
Le principe de dépassement d'honoraires pour des psychothérapies suivant une première consultation adressée par un médecin traitant si les psychothérapies sont remboursées par les mutuelles semble possible, à l'image du chirurgien qui d'une part pose l'indication opératoire en consultation pour avis avec un tarif opposable (fixe), l'intervention d'autre part pouvant, elle, se faire avec dépassement, même si le patient est adressé par le médecin traitant.
L'ouverture du secteur II n'est pas envisagée par le gouvernement. Tout le travail de négociation de la hiérarchie du CPSY puis de sa valeur doit se jouer au sein de la nouvelle CCAM.

Notre interlocuteur nous a demandé, pour sa part :

– de réfléchir au **secteur optionnel**, ce qui nous permettrait de défendre la qualité et la spécificité de notre acte (le temps passé à la consultation et la spécificité de notre formation à laquelle s'ajoutent très souvent des formations complémentaires et des supervisions) ;

– de lui présenter la situation de la psychiatrie et des psychiatres libéraux plus particulièrement dans sa dynamique démographique avec toutes les répercussions qui en découlent pour l'avenir de la prise en charge de la santé mentale de nos concitoyens qui devient à court terme un problème de santé publique.

En fin d'entretien, les difficultés spécifiques du **secteur hospitalier et du secteur médico-social associatif** ont été abordées :

– pour l'hôpital public, le nombre élevé des postes vacants, malgré les mesures financières de mars 2000, en raison de la désorganisation croissante des services, par suite de l'inflation des tâches, de l'insuffisance du personnel et des moyens et enfin du « casse-tête » de la RTT.

– pour le secteur associatif, exactement les mêmes problèmes, auxquels s'ajoutent le blocage des grilles de salaire depuis 1991 et le refus obstiné de la DGAS d'agréer les avenants signés avec les employeurs, lesquels s'inquiètent eux aussi de la diminution de la qualité des soins, conséquence de l'absence d'attractivité des carrières, des conditions de travail et de la pénurie de personnel soignant de toute nature.

Un dossier détaillé a été remis au Conseiller technique à la fin de l'entrevue. Serge Laruë-Charlus nous a confirmé que certains points faisaient l'objet de la négociation conventionnelle. La nouvelle loi prévoit la possibilité d'accords avec les complémentaires par profession et par le biais de négociations locales pouvant reposer sur des accords-cadres nationaux. Il est bien évident que notre interlocuteur ne pouvait pas se prononcer mais son écoute attentive nous a donné beaucoup d'espoir.

A. F.-E.
vice-Présidente

R. S.
vice-Président

À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER...

Les Journées Provinciales :
LA PSYCHIATRIE PEUT-ELLE FAIRE L'IMPASSE D'UNE THÉORIE DU SUJET ?

initialement prévues à Reims,
samedi 16 et dimanche 17 octobre 2004,

ont été reportées en raison de difficultés hôtelières
liées à la présence concomitante d'un marathon
qui réduit les capacités d'hébergement de la ville.

Nouveau lieu ? Nouvelles dates ?
Nous vous informerons dès que possible.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

ACCÈS LIBRE - ACCÈS DIRECT

Pierre STAËL

Ce tableau comparatif illustre et ne représente que le point de vue et les positions du SPF. Nous espérons qu'il vous apportera les explications que vous avez été nombreux à nous demander.

ACCÈS DIRECT Le choix du SPF	ACCÈS LIBRE
Désignation d'un « médecin traitant » par tout assuré social (un généraliste dans la grande majorité des cas)	
• Pénalisé par un tarif opposable minoré et donc une augmentation du ticket modérateur à la charge du patient (*De combien ? Mystère pour le moment*). • La possibilité pour le spécialiste, dans ce cas et s'il le souhaite, de pratiquer des dépassements d'honoraires (quiseront probablement plafonnés) non pris en charge par l'Assurance maladie mais pouvant l'être par les mutuelles. • Nous considérons qu'il est important, pour des raisons liées à la qualité et la pertinence de notre pratique, que le patient se responsabilise et puisse participer à son traitement ; et que le praticien puisse prendre un dépassement d'honoraires avec tact et mesure. ***Donc espace de liberté tarifaire pour les spécialistes.***	• **Un décret d'application** précisera **les spécialités** qui garderont **un « accès libre »**, c'est-à-dire la possibilité pour les patients de les consulter directement sans l'adressage préalable par un médecin traitant et sans pénalités de majoration du ticket modérateur. Y seront peut-être inclus, les ophtalmos, les pédiatres et les gynécos. • *Mais ces spécialités perdront du même coup la possibilité d'un dépassement d'honoraires*, donc cet espace de liberté tarifaire prévu pour les autres spécialistes. Il se peut que, en contre-partie, ils bénéficient, lors des négociations conventionnelles à venir, « pour ne pas les léser » selon la déclaration du ministre de la Santé, d'une majoration globale de leurs honoraires (*Combien ? Mystère pour le moment*). • **Il est aussi question que le décret à venir y associe également la psychiatrie**, même si cela a été refusé jusqu'à maintenant par le ministre.

P. S.
Président

RAPPEL DE PRUDENCE

Pierre STAËL

Nous rappelons à tous nos confrères que la prudence est toujours de mise, dans le cadre de leurs participations à des voyages organisés par des laboratoires. Certains confrères nous alertent encore, à réception de rappel de la réglementation émanant de la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour mémoire :

Article L. 416362 du Code de la Santé publique
Le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par des entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de Sécurité sociale est puni de deux ans d'emprisonnement et de 500 000 F d'amende.

En cas de condamnation, l'interdiction temporaire d'exercer la profession pendant une période de dix ans peut être prononcée par les cours et tribunaux accessoirement à la peine principale.

Article L. 411366 du Code de la Santé publique
Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales visées au titre 1er du Livre IV du présent code, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par des entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de Sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages.

Nous vous conseillons donc la plus grande vigilance en ce domaine.

P. S.
Président

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

À nous retourner rapidement

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES POSSIBILITÉS D'ACTION DES PSYCHIATRES LIBÉRAUX

Ce questionnaire a été adressé à tous les psychiatres libéraux par la poste début octobre. Merci d'avance de nous envoyer votre réponse, si vous ne l'avez pas encore fait.

À l'heure où, *via* le CASP (USP-SNPP-SUP-SPH-SPF-SP/CGC), les psychiatres d'exercice public et du secteur médico-social se mobilisent de manière spécifique, tous syndicats confondus, pour la défense de leur exercice (au total 1600 postes vacants) en privilégiant le principe d'une **grève administrative prochaine**, l'engagement des psychiatres libéraux nous semble d'une importance majeure pour demander une **majoration du tarif opposable**, quelle que soit l'issue de l'actuelle réforme de l'Assurance maladie.

Rappelons à ce sujet que la majoration des revenus des psychiatres libéraux devrait être de 40 % pour se situer à la moyenne des revenus de l'ensemble des médecins libéraux français et de 80 % pour se situer à la moyenne des revenus des spécialistes… (source CNAMTS, DGS, DGI).

Rappelons également, à l'encontre de la désinformation dont nous avons souvent été l'objet, que les positions du SPF ne sont pas calquées sur celles de la CSMF : nous sommes depuis plus d'un an adhérents à la FMF, et les intérêts du SPF sont défendus au plus haut niveau au sein du SML.

Dans ce contexte, nos priorités depuis deux ans n'ont pas changé : revalorisation massive des honoraires mais aussi possibilité de dépassement pour tous, qu'il s'agisse du secteur 2 actuel ou d'une nouvelle forme de ses avantages ; c'est pourquoi, tout en restant inscrits, nous nous sommes fortement opposés aux dirigeants de la CSMF et avons adopté, pour partie, les positions de la FMF.

Après la fronde des chirurgiens qui ont obtenu gain de cause, les psychiatres doivent passer à l'action car leur fonction et leur avenir ne doivent pas rester **lettre morte**.

Le Bureau du Syndicat des Psychiatres Français

Cachet (facultatif) :

- Département d'exercice : /__/__/__/
- Proportion de l'activité libérale dans votre exercice :
  - ❍ de 80 à 100 %
  - ❍ de 50 à 80 %
  - ❍ de 25 à 50 %
  - ❍ moins de 25 %
- Votre pratique psychiatrique :
  - ❍ vous donne satisfaction
  - ❍ vous laisse plutôt satisfait
  - ❍ vous laisse plutôt insatisfait
  - ❍ vous laisse insatisfait
- Pensez-vous que le niveau actuel des honoraires :
  - ❍ représente un risque de diminution de la qualité de nos actes ..... ❍ Oui ❍ Non
  - ❍ représente un risque de modification de nos pratiques ..... ❍ Oui ❍ Non
- Cotisez-vous à une coordination ..... ❍ Oui ❍ Non
- Êtes-vous satisfait de l'action de vos représentants ..... ❍ Oui ❍ Non
- Pensez-vous qu'il faille poursuivre les actions habituelles : argumenter nos positions pour les discussions conventionnelles et pour la CCAM ..... ❍ Oui ❍ Non
- Pensez-vous qu'il faille y associer des actions spécifiques pour les psychiatres sur le modèle d'autres spécialités ..... ❍ Oui ❍ Non
- Êtes-vous prêt à vous y engager ..... ❍ Oui ❍ Non
- Selon quelles modalités :
  - ❍ grève administrative[1]
  - ❍ refus de signature de prise en charge Sécurité sociale des prix de journées en établissement (secteur médico-social et clinique psychiatrique privée)
  - ❍ grève de tenue de CME dans tous les secteurs hospitaliers
  - ❍ grève des expertises, quels qu'en soient les commanditaires
  - ❍ journées régulières de fermeture des cabinets
  - ❍ journées de consultations gratuites
  - ❍ poursuite de l'application large du D.E.
  - ❍ manifestations de rue
  - ❍ refus des premiers rendez-vous : ❍ durablement ❍ sur des périodes données
- Autre : .....

.....

.....

[1] *des différentes commissions où siègent des psychiatres libéraux : permis de conduire, commission de l'hospitalisation psychiatrique, commissions médicales.*

Questionnaire à retourner DÈS QUE POSSIBLE au SPF – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS
Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60 – e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

LE MOMENT EST VENU D'ADHÉRER

AU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS !

Dans la conjoncture actuelle si difficile,

VOS SYNDICATS N'ONT LE POIDS QUE DE LA REPRÉSENTATIVITÉ QUE VOUS LEUR DONNEZ EN ADHÉRANT :

or, jusqu'à présent, les psychiatres ne manifestent pas assez, ne se rassemblent pas assez.

Pour 270 € (et moins si vous êtes en exercice depuis moins de 4 ans), vous bénéficierez des services :

- du SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS, **le Syndicat de TOUS les psychiatres :**
  - défense des intérêts moraux et matériels collectifs de la profession,
  - groupes de travail,
  - conseils individuels ;
- de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE, **l'Association représentant la tradition humaniste française** de la psychiatrie, ouverte aux courants les plus actuels, qui vous propose de participer à des :
  - congrès nationaux,
  - rencontres régionales,
  - activités de formation continue,
  - réseaux de travail.

Ensemble, ils vous informent régulièrement par le biais de :

- *La Lettre de Psychiatrie Française* mensuelle.
- *Psychiatrie Française,* revue scientifique trimestrielle.

ADHÉREZ POUR 2005

AU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Je soussigné, Docteur .....

Ayant la qualification de psychiatre depuis le (date) .....

et/ou le titre de psychiatre des hôpitaux / praticien hospitalier depuis le (date) .....

Demeurant .....

Téléphone : ..... Fax : .....

e-mail : .....

Déclare ADHÉRER au SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS, ce qui entraîne l'adhésion à l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE, le service de la Revue *Psychiatrie Française* et de *La Lettre de Psychiatrie Française.*

Et règle ma **COTISATION pour l'année 2005** ..... 270 €*

COTISATION MINORÉE pour les jeunes confrères (sur justificatif) :

- dans leurs **2 premières années d'exercice** ..... 175 €*
- dans leurs **3e et 4e années d'exercice** ..... 235 €*

* *Tarifs valables jusqu'à l'Assemblée Générale du 19 mars 2005*

- je règle par chèque établi à l'ordre du Syndicat des Psychiatres Français

Fait à _____ le _____ Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner au SPF – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS – Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

LA SCOLARISATION PRÉCOCE

Christian VASSEUR

Les initiatives lancées avant les vacances trouvent progressivement leur réalisation.

Ainsi, il est annoncé que le Professeur Roger Misès, Roger Salbreux et moi-même rencontrions un responsable du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 21 octobre.

Le samedi 23 octobre aura lieu la première réunion du Comité Scientifique afin de préparer, en présence de Claire Brisset, Défenseure des Enfants, la Journée scientifique qui ré-interrogera tous les aspects (élaboration, application, résultat) d'une loi et d'une pratique dont l'intention première était le progrès.

En même temps, nous devrons préparer une conférence de presse qui se tiendra :

mercredi 24 novembre 2004, à 11 h 00,
lors du Congrès PSY & SNC,
à la Cité des Sciences et de l'Industrie
La Villette, à Paris

(juste avant le débat sur les psychothérapies).

Ce sera l'un des événements de la Semaine Nationale des Droits de l'Enfant (du 20 au 27 novembre).

La forme de la conférence de presse sera vraisemblablement celle d'un débat entre les journalistes et les scientifiques, et, bien sûr, tous les amis de passage sont invités.

C. V.
Président

LES PSYCHOTHÉRAPIES ET LA LOI (suite)

HÂTONS-NOUS LENTEMENT

Christian VASSEUR

L'article 52, définitivement inscrit dans la loi française, n'a pas encore fait ses premiers pas. La rédaction du décret d'application sera déterminante pour l'avenir du vaste chantier, maintenant bien ouvert, des soins psychothérapeutiques.

Le fondement du pré-requis – la formation à la psychopathologie clinique théorique et pratique – devra être sans ambiguïté dans son application pour que l'édification d'une formation réponde aux exigences légales de l'encadrement du soin pour la protection du public. C'était l'esprit premier de l'amendement de Bernard Accoyer, le fond du débat en deuxième lecture en juillet au Sénat, et la raison de la dernière modification du texte par la commission mixte paritaire le 29 juillet 2004.

Sur ce point, l'AFP-SPF n'a rien concédé et a fait tout ce qui était possible, et jusqu'au dernier moment, pour avertir les politiques ; et continuera.

Rendez-vous est pris avec le responsable des rencontres avec les professionnels, qui sont préparatoires à la rédaction du décret. C'est Jean-Michel Havet qui, après les représentants du SPF au Ministère le 30 septembre, Annick Feugère-Engel, François Kammerer et notre inoxydable ami Roger Salbreux, rappellera que la formation académique à la psychopathologie est universitaire, la pratique est hospitalière, et qui demandera la création d'un Collège scientifique national, de réflexion et de proposition, sur les soins psychothérapeutiques (*cf.* Amendement de l'amendement, *LLPF* n° 130, p. 4).

Enfin, nous continuerons notre travail d'information sur un sujet qui a été très lourdement perverti. C'est pourquoi, invité par le Professeur F. Rouillon à débattre du sujet au Salon PSY & SNC, j'ai souhaité que ce soit avec un représentant emblématique du Front du Refus, le Docteur René Major. La rencontre aura lieu le :

mercredi 24 novembre 2004, de 14 h 00 à 15 h 30,
lors du Congrès PSY & SNC,
à la Cité des Sciences et de l'Industrie
La Villette, à Paris

et est ouverte à tous, sur le thème : Faut-il un statut de psychothérapeute ?

C. V.
Président

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

SUR L'APPELLATION « HANDICAP PSYCHIQUE »

L'Association Française de Psychiatrie, dans sa réunion du 18.09.04, s'est saisie des questions posées par l'éventuelle création par les parlementaires d'un concept de « handicap psychique ». Le débat est resté ouvert. Une réunion préparatoire à la rencontre avec Monsieur Gohet, délégué interministériel aux handicapés, est prévue début octobre. Dans notre numéro de septembre, nous avons publié une contribution au débat de notre confrère Roger Salbreux (cf. n° 137, p. 10-11). Vous trouverez ci-dessous un document de travail préparé par le Docteur Bernard Jolivet en vue de cette réunion.

Jacques-David BEIGBEDER

Bernard JOLIVET

Les personnes présentant des troubles mentaux graves et de longue durée sont affectées, quelles que soient l'origine et l'expression de leur mal, de handicaps sociaux parfois importants. Elles ont donc besoin d'aménagements sociaux adaptés, comme elles ont toujours besoin de soins.

Une grande majorité bénéficie de la loi de 75, au moins en ce qui concerne la reconnaissance du handicap, et bénéficie de l'AAH, certains bénéficient de la reconnaissance de Travailleurs Handicapés et peuvent accéder aux organismes de travail protégé. Par ailleurs, le secteur public de psychiatrie devait assurer la continuité des soins.

Malgré ce dispositif, une partie des sujets en question n'en bénéficient pas et restent dans la sphère étroitement sanitaire. Par ailleurs, les obstacles multiples qu'a rencontrés le secteur public ne lui ont pas permis de mettre en place les structure nécessaires. Heureusement le secteur privé associatif, médico-social et social a apporté nombre de réalisations adéquates, mais sa créativité, son originalité risquent de ne plus se développer dans le carcan économico administratif actuel.

Il était donc logique que les associations de parents et d'usagers cherchent comment combler ce déficit social. Dans leur esprit, il fallait d'abord les « reconnaître » autrement que par leur « maladie » et cette reconnaissance souhaitée devait s'accompagner d'une dénomination spécifique.

Ils pensent avoir trouvé la solution dans la création et la promotion du « handicap psychique ». Ceci ayant un double intérêt, celui de sortir l'usager de sa « maladie », de le faire entrer dans la catégorie du « handicap », et d'autre part de le soustraire, si l'on peut dire, de la tutelle de l'État (les maladies mentales) à celle des Conseils généraux ayant en charge le handicap avec des facilités économiques nouvelles, du moins peut-on l'espérer.

Cette initiative consacrée par la plus haute autorité de l'État est en passe d'être définitivement reconnue.

La préoccupation des praticiens et des personnels spécialisés, comme des citoyens avertis dans le domaine de la maladie mentale, se traduit par toute une série d'objections sous trois axes :

1. L'APPELLATION « HANDICAP PSYCHIQUE » SERAIT ÉTHIQUEMENT IRRECEVABLE

En effet, le législateur en 75 avait pris soin de ne pas définir le handicap et la loi a été adoptée à l'unanimité par le Parlement. Il évitait ainsi les catégorisations qui auraient été inscrites dans la loi, stigmatisant les sujets.

Le projet actuel va à l'encontre de cet esprit fondamental, préservant le sujet citoyen. Il inscrirait dans les textes un état discriminatoire aggravé par l'utilisation de l'adjectif « psychique », souvent connoté négativement. Qu'en est-il donc du principe général de « non-discrimination » ? En cela, ce projet manque à l'éthique et, me semble-t-il, aux recommandations, européennes entre autres.

2. L'APPELLATION « HANDICAP PSYCHIQUE » EST CLINIQUEMENT ABSURDE

Elle ne correspond à rien de précis et englobe une masse de faits psychopathologiques hétérogènes dont l'expression « handicapante » est très variable d'un sujet à l'autre. La distinction faite d'avec le handicap mental est tout à fait fallacieuse. En effet, les constats de déficience, s'ils sont le noyau du « handicap mental », peuvent être tout à fait observables dans les « maladies mentales ». Par ailleurs, leur variabilité reconnue rend difficile leur « fixation » dans une appellation ; on sait bien que les « mots » stigmatisent souvent davantage que les « maux » eux-mêmes.

Elle n'apporte rien à ce qui existe déjà dans le « Guide barème pour l'évaluation… ». L'extension qu'elle entraîne rend quasiment impossible la fixation de limites et donc est un obstacle à toute évaluation sociale.

L'initiative qui reconnaît une origine économique et sociale va à l'encontre d'une clinique avertie et efficace.

3. L'APPELLATION « HANDICAP PSYCHIQUE » EST UNE ERREUR POLITIQUE

Que la politique concernant les handicapés rentre dans le giron des collectivités territoriales paraît une bonne chose, la proximité en ce domaine rendra plus aisées, du moins peut-on le penser, les créations nécessaires en matière sociale. La « reconnaissance » du handicap doit être en soi suffisante sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter « psychique », terme beaucoup trop vague qui génèrera à terme la méfiance des collectivités, déjà surchargées par les coûts sociaux, et qui craindront par ce biais qu'on les mette en charge du « sanitaire ».

L'afflux des demandes risque d'entraîner, *a contrario* du dessein premier, des choix difficiles et une accentuation du lobbying.

EN CONCLUSION

Il nous paraîtrait souhaitable que dans la loi, le caractère non défini du handicap soit maintenu, qu'il soit question de « personnes en situation de handicap » et non plus de personnes handicapées suivant les recommandations européennes, et que nulle discrimination puisse prendre place.

En accord avec le Conseil National Handicap, on peut malheureusement considérer qu'une partie du projet de loi « apparaît archaïque en regard des évolutions dans les autres pays, occultant les avancées conceptuelles, en premier lieu la "nouvelle" classification internationale du fonctionnement du handicapé et de sa santé - OMS 2001. »

B. J.
Membre d'Honneur AFP

Organisées par :
La Revue *Psychiatrie Française* et
l'Association Française de Psychiatrie
N° d'agrément FMC : 11 75 250 40 75

Les Conférences de L'HÔTEL DE LAMOIGNON

SOMMEIL ET RÊVE

à Paris 4e

Une série de Conférences afin de revisiter la question du **rêve**, et d'insister sur ses frontières.

Ces Conférences se déroulent **24, rue Pavée à Paris 4e** (et donneront lieu, à partir de 2005, à publication dans notre Revue *Psychiatrie Française*), de la façon suivante :

- une heure pour le conférencier,
- une heure pour son discutant, familier de l'œuvre, qui organise ensuite un véritable débat avec la salle.

Sont pressentis :

1. Lundi 18 octobre 2004	Jackie PIGEAUD	« Les méduses du rêve aux robes dénouées »
2. Lundi 15 novembre 2004	**Bernard PENOT**	**Pensée inconsciente et rêve**
3. Lundi 17 janvier 2005	Rémy PUYUELO	L'enfant de la nuit
4. Lundi 21 mars 2005	Annie GUTMANN	Onirisme et peinture
5. Lundi 23 mai 2005	François ROUSTANG	Hypnose et rêve

Le *Die Traumdeutung* de Freud, publié en 1901, a d'abord été traduit en français sous le titre de *La Science des rêves* en 1926, puis de *L'interprétation des rêves* en 1967. Enfin, en 2003, paraît une nouvelle traduction intitulée *L'interprétation du rêve*.

Un siècle s'est écoulé pendant que la psychanalyse développait et démontrait la justesse de ses intuitions à propos des images de la nuit : Freud avait eu raison du rêve. En même temps, d'autres sciences comme la biologie ou d'autres savoirs comme la philosophie poursuivaient leur approche des phénomènes oniriques au sein de cette expérience banale, quotidienne et pourtant profondément mystérieuse qu'est le sommeil. Par ricochet, la veille elle-même – ponctuée de moments oniriques où l'art prend sa source – est devenue de ce point de vue un champ de recherches mais aussi un mode d'être très répandu : les mœurs d'aujourd'hui font une large part à l'onirisme.

Au vu de ces développements considérables tant cliniques que théoriques ou anthropologiques, *Psychiatrie Française* et l'Association Française de Psychiatrie, en 2004/2005 à l'Hôtel de Lamoignon, feront le point sur ce que nous savons depuis Freud du rêve et de son indispensable complément, le sommeil.

Yves MANELA, Pierre SULLIVAN

Les Conférences de L'HÔTEL DE LAMOIGNON

SOMMEIL ET RÊVE

Année 2004 - 2005 :
18 octobre, 15 novembre, 17 janvier, 21 mars, 23 mai, à 21 h.

(nombre de places limité à 90)

❑ Mme ❑ M. ❑ Dr : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

- **s'inscrit :**

– aux 5 séances (année 2004-2005)

❑ membre AFP/SPF	60 €
❑ non-membre	65 €
❑ étudiant	40 €

– ou à la (aux) séance(s) ( ) *noter le(s) numéro(s)*

❑ membre AFP/SPF	18 € x	séance(s)	€
❑ non-membre	20 € x	séance(s)	€
❑ étudiant	9 € x	séance(s)	€

- et **règle la somme de** ..... € par chèque, établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Bulletin d'inscription à retourner à l'AFP – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS – Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER... À NOTER...

Les Journées Provinciales :

LA PSYCHIATRIE PEUT-ELLE FAIRE L'IMPASSE D'UNE THÉORIE DU SUJET ?

**initialement prévues à Reims,
samedi 16 et dimanche 17 octobre 2004,**

**ont été reportées en raison de difficultés hôtelières
liées à la présence concomitante d'un marathon
qui réduit les capacités d'hébergement de la ville.**

**Nouveau lieu ? Nouvelles dates ?
Nous vous informerons dès que possible.**

Organisées par :
l'Association Française de Psychiatrie
N° d'agrément FMC : 11 75 250 40 75

23es Journées Nationales

PENSER LA PSYCHOSE : LE PSYCHOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

sous la présidence d'Honneur de Bernard JOLIVET

vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005
aux Salons de l'Aveyron : 17, rue de l'Aubrac – 75012 Paris
(Bulletin d'inscription p. 13)

ARGUMENT 2005

LE PSYCHOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

« Penser la psychose » devrait être « penser au psychotique », ce sujet fragile et particulier qui ne se laisse appréhender par aucune classification, ni réduire par aucune tentative de normalisation. Acceptons de penser sous un jour nouveau tous ses itinéraires, que ce soit ceux du monde médical, du monde du travail, ou celui du monde relationnel dans son ensemble, et cela à chaque étape de sa vie.

En effet, si pour s'occuper d'un enfant psychotique, s'intéresser à son environnement est une nécessité évidente, pour l'adulte la connaissance de son environnement quotidien est souvent réduite à peau de chagrin. Nul doute que le morcellement même de la psychose participe à cette méconnaissance, et que si les outils nécessaires au recueil de ces données ont existé, ils seraient à réinventer, quel que soit le lieu où ils s'instituent.

En outre, l'expérience montre que, quel que soit le projet thérapeutique, le psychotique peut vouloir souhaiter échapper aux trajectoires de soins parfaitement calibrées. Aux parcours apparents et balisés, il oppose des itinéraires cachés, comme autant d'ultimes sursauts de liberté ou d'ultimes tentatives de survie. Or, on ne peut lui donner tort de vouloir échapper à certaines technologies si désincarnées qu'elles ne sont plus pertinentes, et à des catégorisations qui, dans l'air du temps, s'accentuent encore sous des prétextes scientifiques, économiques ou sécuritaires.

Ainsi les pouvoirs publics, au risque de rendre sourd à la cohérence d'un projet thérapeutique qui ne disqualifierait ni le soin, ni le réseau social, ni la personne elle-même, ont inventé une nouvelle case : « le handicap psychique », où le psychotique devrait s'inscrire.

En lieu et place des personnes les plus socialement précarisées, notre réponse ne peut être que militante car pourrions-nous accepter de participer à la schizophrénie latente des institutions qui oscillent entre souci de performance et souci économique ?

Dès lors, notre exigence à « penser la psychose », c'est-à-dire à la penser différemment, est la seule voie pour faire revenir la société à une vision plus humaine du sujet psychotique.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

Organisées par :
l'Association Française de Psychiatrie
N° d'agrément FMC : 11 75 250 40 75

23es Journées Nationales

PENSER LA PSYCHOSE : LE PSYCHOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

sous la présidence d'Honneur de Bernard JOLIVET

vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005
aux Salons de l'Aveyron : 17, rue de l'Aubrac – 75012 Paris
(Bulletin d'inscription p. 13)

PROGRAMME

VENDREDI 14 JANVIER

9 h 15 - 9 h 20 OUVERTURE	C. VASSEUR
9 h 20 - 9 h 35 INTRODUCTION	B. JOLIVET
9 h 35 - 10 h 25 RAPPORT	Sous la présidence de J.-Y. COZIC, J.-D. BEIGBEDER : Le psychotique et l'institution psychiatrique
10 h 25 - 11 h 00 DISCUSSION	DISCUSSION AVEC LA SALLE
11 h 00 - 11 h 30	Pause
11 h 30 - 13 h 00 2 ATELIERS SIMULTANÉS D'ÉCHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS	• Les itinéraires du psychotique, face apparente, face cachée : F. GALINON, B. JOLIVET, N. MARTY • Handicap : histoire, fonction, place en psychiatrie ? F. CHAPIREAU, S. EBERSOLD, R. SALBREUX, H.-J. STIKER
13 h 00 - 14 h 30	Déjeuner (sur place)
14 h 30 - 15 h 20 RAPPORT	Sous la présidence de Y. MANELA, C. DEJOURS : Le psychotique et le travail : une chance ou une impasse ?
15 h 20 - 16 h 00 DISCUSSION	DISCUSSION AVEC LA SALLE
16 h 00 - 16 h 30	Pause
16 h 30 - 18 h 00 2 ATELIERS SIMULTANÉS D'ÉCHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS	• Les « Survivants » : C. FINKELSTEIN, C. LAMOTHE, J.-C. PASCAL • Destins de la psychose, ruptures et mort... : C. JEANGIRARD, C. VASSEUR
18 h 15	Remise du PRIX LITTÉRAIRE Charles BRISSET 2004
20 h 00	Dîner des Journées (en ville)

SAMEDI 15 JANVIER

9 h 15 - 10 h 05 RAPPORT	Sous la présidence de J.-P. RUMEN, A. LOVELL : L'environnement et la psychose
10 h 05 - 10 h 40 DISCUSSION	DISCUSSION AVEC LA SALLE
10 h 40 - 11 h 00	Pause
11 h 00 - 11 h 50 RAPPORT	Sous la présidence de R. MISÈS, J.-M. HAVET : Quelle famille pour le psychotique ?
11 h 50 - 12 h 30 DISCUSSION	DISCUSSION AVEC LA SALLE
12 h 30 - 12 h 45 CONCLUSION	C. VASSEUR : Synthèse et conclusion
13 h 00	Buffet de clôture (sur place)

Comité Scientifique : Yannick CANN - Françoise CORET - Jean-Yves COZIC - Michel DEMANGEAT - Bernard GIBELLO - Jean-Michel HAVET - Bernard JOLIVET - Christine LAMOTHE - Jean-Pierre RUMEN - Roger SALBREUX - Christian VASSEUR.
Comité d'Organisation : Jacques-David BEIGBEDER - Jean-Michel HAVET - Christine LAMOTHE – Yves MANELA.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

Organisées par :
l'Association Française de Psychiatrie
N° d'agrément FMC : 11 75 250 40 75

23es Journées Nationales

PENSER LA PSYCHOSE : LE PSYCHOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

sous la présidence d'Honneur de Bernard JOLIVET

vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005
aux Salons de l'Aveyron : 17, rue de l'Aubrac – 75012 Paris

VOS COORDONNÉES

Merci d'écrire en lettres capitales.

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M.

Nom : _____ Prénom : _____

Institution : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

e-mail : _____

VOTRE RÈGLEMENT

1. Droits d'inscription comprenant : • *l'assistance aux débats scientifiques* • *la remise du Prix Littéraire Charles Brisset* • *les déjeuners des 14 et 15 janvier* • *les pauses* • *les Actes des Journées*	avant le 30/12/04	après le 30/12/04	Total à régler
• Formation continue	320 €	360 €	
• Membres de l'AFP	250 €	270 €	
• Non-membres de l'AFP	290 €	310 €	
• Internes	160 €	160 €	
• Médecins en exercice depuis moins de 4 ans	160 €	160 €	
• Professions paramédicales	160 €	160 €	
• Internes membres de l'AFFEP	100 €	120 €	
2. Soirée festive du vendredi 14 janvier	65 €	70 €	
En cas d'annulation, 15 € seront retenus pour frais de dossier.		TOTAL	
		Par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie	

1. HÉBERGEMENT Coordonnées d'hôtels disponibles au secrétariat.

2. TRANSPORT Souhaitez-vous un fichet de réduction ?

SNCF	❑ Oui	❑ Non
Air France	❑ Oui	❑ Non

Bulletin d'inscription à retourner à l'AFP – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS – Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

Organisées par :
l'Association Française de Psychiatrie
N° d'agrément FMC : 11 75 250 40 75

23es Journées Nationales

PENSER LA PSYCHOSE : LE PSYCHOTIQUE ET SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

sous la présidence d'Honneur de Bernard JOLIVET

vendredi 14 et samedi 15 janvier 2005
aux Salons de l'Aveyron : 17, rue de l'Aubrac – 75012 Paris

(Bulletin d'inscription p. 13)

ARGUMENT GÉNÉRAL

PENSER LA PSYCHOSE

Les psychotiques dérangent encore et toujours. L'expression de leurs symptômes a-t-elle changé avec les neuroleptiques, bien curieusement nommés « antipsychotiques » ? Cette dénomination signifie-t-elle que le problème posé ne trouve pas de solution autre que celle de l'éliminer ? Sans doute pas. On se souvient que la volonté de dialoguer avec les insensés a conduit à « penser la psychose ». C'est ainsi qu'a pu naître la psychiatrie.

Pour faire face à l'angoisse que génèrent les sentiments d'étrangeté et de paradoxalité que le psychotique induit, la famille, les soignants, les institutions, la société tentent de trouver des solutions de colmatage. Après l'enthousiasme créatif des années 70, force est de constater que, contaminés par l'entourage, nous pouvons être tentés de répondre de manière parcellaire ou selon des échelles de mesures destinées à quantifier l'impact de techniques pédagogiques ou rééducatrices. C'est alors que les psychotiques finissent par adopter des discours répondant aux attentes des différents partenaires thérapeutiques rencontrés dans les réseaux de soins.

Repérer ces discours convenus permet de mieux comprendre le sens des circuits parallèles et secrets que se constituent les psychotiques, et qui représentent leur tentative de ré-appropriation d'un espace intime, fut-ce celui de la « folie ». En outre, la contrainte qui leur est parfois faite d'adopter le masque « normalisant » de la guérison les désigne alors comme figures emblématiques d'une psychiatrie qui se voudrait toute-puissante à leur égard.

Car, faute d'accepter le sentiment d'impuissance lié à la condition humaine elle-même, notre société actuelle préfère souvent remplir par du prêt-à-penser la sensation de vide insupportable que lui renvoie la mort psychique, au cœur même de la psychose. Nous n'oublions pas que, pour les thérapeutes que nous sommes, seule une réflexion continue qui articule le symptôme et son sens relationnel permet d'entendre les psychotiques, de penser la psychose, et de soulager ceux qui, aliénés par la maladie, ne sont pas uniquement des Adultes handicapés.

Devant ce difficile problème de santé publique qui concerne les plus vulnérables de nos patients, la psychiatrie – comme la société – doit refuser de les réduire à cette seule identité. Non seulement, elle les invalide dans leur vie quotidienne, mais elle les désigne aussi trop souvent comme responsables des désordres du groupe social. Or, c'est toujours à partir de la psychose que s'est pensée et repensée la psychiatrie ; le débat reste donc plus que jamais d'actualité.

Aussi, afin de faire front à ces lourdes et récurrentes questions toujours à réélaborer, nous avons décidé, à l'AFP, de nous en donner les moyens :

- en leur donnant la priorité parmi nos activités scientifiques, et en continuant à soutenir, voire à promouvoir, des actions telles que le Colloque de Reims : *La schizophrénie dans tous ses états* (mars 2002), celui de Bruxelles : *Penser la psychose* (novembre 2002), et les cinq Journées de Saint-Étienne : *Penser la psychose avec…* (mai 2000 à mai 2004) ;
- en invitant les Sociétés savantes intéressées à s'associer à notre travail de refondation (comme pour les États généraux de la psychiatrie) ;
- enfin, en nous donnant le temps de la réflexion sur trois ans :
  - 2003 : Nouvelles expressions dans le champ des psychoses,
  - 2004 : Nouvelles réponses thérapeutiques aux expressions psychotiques,
  - **2005 : Le psychotique et son environnement social.**

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Parallèlement à la défense des intérêts professionnels des psychiatres offerte par le Syndicat des Psychiatres Français mais réservée à ses seuls adhérents, l'**ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE est ouverte à tous les soignants en psychiatrie** qui, en y adhérant, bénéficient :

- de l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- de l'abonnement à la Revue *Psychiatrie Française*,
- d'activités de formation continue,
- d'accès privilégiés à nos Journées d'études et de réflexion, tant nationales que régionales.

ADHÉREZ POUR 2005

À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

M. ❐ Mme ❐ Mlle ❐ Dr ❐ Raison Sociale ❐

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

e-mail : .....

- **Règle sa cotisation pour l'année 2005, pour un montant de :**

MEMBRES TITULAIRES
Psychiatres en exercice ..... 191 €*

MEMBRES ASSOCIÉS
Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale ..... 176 €*

MEMBRES HONORAIRES
Psychiatres n'exerçant plus ..... 113 €*

PERSONNES MORALES
Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'Association ..... 268 €*

* *Tarifs valables jusqu'à l'Assemblée Générale du 19 mars 2005*

- **je règle par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie**

- Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :
  - la cotisation,
  - l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française,*
  - l'abonnement à *Psychiatrie Française.*

Fait à _____ le _____ Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à l'AFP – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS – Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

« En parler tôt pour en parler à temps »

16e Semaine d'Information sur la Santé Mentale

du 14 au 19 mars 2005

SANTÉ MENTALE ET PRÉVENTION

ARGUMENT 2005

La souffrance psychique est mieux connue et mieux repérée aujourd'hui. Elle peut être le point de départ de troubles psychiques – ou de troubles physiques – qui eux-mêmes pourront engendrer un état de maladie. Son approche peut faire l'objet de soin, mais justifie aussi et dans le même temps un intense effort de prévention.

C'est pourquoi, depuis 15 ans, la Semaine d'Information pour la Santé Mentale (la SISM) se propose de rassembler professionnels et usagers de la santé mentale, autour de manifestations d'information et de réflexion sur ce thème, contribuant ainsi à l'édification de réseaux d'aide et de solidarité.

La santé mentale, au demeurant, n'est pas seulement l'absence de souffrance psychique, mais aussi, et surtout, la capacité d'y faire face. En conséquence, elle nous concerne tous et contribue par sa teneur à la qualité du lien social qui concerne chacun dans son rapport aux autres. C'est la société toute entière qui se doit d'y être attentive.

LES CINQ OBJECTIFS DE LA SISM DEPUIS SON ORIGINE (1990)

1. **CONVIER** aux réunions de la SISM un public qui n'est pas habituellement sensibilisé aux questions de Santé mentale, dans un double but de pédagogie et de dédramatisation.
2. **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.
3. **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la Santé mentale.
4. **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en Santé mentale.
5. **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Comité d'organisation : Association Française de Psychiatrie (AFP) • Association Scientifique Française des Psychiatres du Service Public (AFPP) • Centre Collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) • Centre National Audiovisuel en Santé Mentale (CNASM) • Fédération d'Aide à la Santé Mentale Croix-Marine (FASM Croix-Marine) • Fédération Française de Psychiatrie (FFP) • Fédération Nationale des Associations de Patients et ex-Patients en Psychiatrie (FNAP-Psy) • Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) • Mutualité des Yvelines • Société Médicale Balint • Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux (UNAFAM) • Union Régionale de la Mutualité Francilienne.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

LES RAISONS DE S'ABONNER

À LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE...

Nous le savons, vous êtes attachés à *La Lettre* et vous êtes désireux de continuer à la recevoir régulièrement. *La Lettre* vous apporte l'écho d'un groupement de professionnels de la psychiatrie engagés dans des pratiques diverses, qui éprouvent le besoin de confronter celles-ci et de les rassembler, sans exclusive et sans réserve. En effet, l'exercice de la psychiatrie est l'affaire de tous et suppose cette complémentarité des regards et des analyses. Vous trouvez aussi dans *La Lettre,* la chaleur de l'humanisme, la rigueur de l'éthique, l'intelligence de l'idéologique qui doivent présider à la rencontre de l'autre (fût-il grand ou petit…) en souffrance. *La Lettre* c'est un état d'esprit de la psychiatrie, mélangeant sérieux et humour et qui vous fait du bien. *La Lettre* ce sont des informations sur cette institution en marche et en perpétuel devenir. *La Lettre,* enfin, c'est la possibilité de vous exprimer, dans un article ou dans un courrier, et de vous adresser ainsi à toute la profession.

Mais, vous le savez, les organes de la presse médicale sont fragiles. Ils vivent grâce à la fidélité de leurs lecteurs ou au soutien des annonceurs. Ce dernier est soumis aux vicissitudes des politiques tant internes qu'externes des consortiums de l'industrie pharmaceutique et, malgré une très large diffusion et un très fort lectorat, nous ne sommes pas plus assurés que d'autres de pouvoir poursuivre. Vous aurez remarqué que nos derniers numéros ne comportent que très peu d'annonces publicitaires. **Aussi avons-nous besoin de votre engagement sous forme d'un abonnement.** Il assurera la pérennité de notre parution en diminuant le coût de la diffusion et en nous laissant plus libres vis-à-vis des revenus promotionnels.

Vous trouverez ci-dessous un formulaire d'abonnement. Vous y verrez que le coût d'un abonnement à *La Lettre* est très modeste au regard de tout ce qu'elle vous apporte. Aussi je ne doute pas que vous aurez à cœur de lui apporter votre modeste contribution. Et si vraiment notre manière de penser et d'agir vous intéresse, puis-je aussi vous recommander notre revue *Psychiatrie Française* qui, dans le même esprit, mais autour d'un thème et chaque trimestre, réunit les grands noms de la psychiatrie française ?

le Directeur de la publication,
Jacques-David BEIGBEDER

1 an – 10 numéros : 30 €
ABONNEZ-VOUS

À LA LETTRE DE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

CETTE OFFRE NE CONCERNE PAS LES MEMBRES SPF ET AFP À JOUR DE COTISATION, QUI BÉNÉFICIENT D'UN TARIF PLUS AVANTAGEUX.

Nom : ..... Psychiatre ❑ Autre (préciser) ❑ : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

e-mail : .....

- je m'abonne à *La Lettre de Psychiatrie Française* **pour 10 numéros au tarif de 30 €**[1], **et je règle par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie ;**
- je bénéficie, pendant mon abonnement, d'une **gratuité correspondant au montant d'une petite annonce de trois lignes ;**
- je demande un **justificatif pour ma déclaration fiscale.**

Date : ..... Signature : .....

[1] • Pour les DOM-TOM, ajouter 9 €
• Pour l'étranger, ajouter 10 €
} pour le surplus d'affranchissement.

Bulletin d'abonnement à retourner à l'AFP – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS – Tél. : 01 42 71 41 11 – Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr – Web : www.psychiatrie-francaise.com

SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

L'ART DE FAIRE DURER LE PLAISIR OU DE L'IMMOBILISME À LA DISPARITION DE LA PSYCHIATRIE ASSOCIATIVE

Roger SALBREUX

Après le troisième refus des avenants 11 et 13 à la CCN 1979/93, (*cf. LLPF* n° 131, janvier 2004, p. 4-5), avenants que nous avions signés avec nos employeurs respectivement le 16 juillet et le 18 décembre 2001 et suivant les conseils mêmes de l'Administration, ces accords ont été réécrits, de nouveau signés le 7 avril 2004, représentés sous leur nouvelle désignation d'avenants 14 et 15 et enregistrés au Secrétariat de la Commission Nationale d'Agrément le 15 avril 2004. Cette fois, la DGAS n'a même pas jugé utile de les soumettre à la Commission lors de sa réunion du 8 juillet 2004. Après cinq ans de palabres et une bonne douzaine de démarches auprès des services et des cabinets ministériels successifs, effectivement plus rien ne presse… La signature de l'avenant 10, toujours plutôt mal appliqué, date en effet du 29 septembre 1999.

La Fédération des Syndicats Nationaux d'Employeurs a écrit dès le 20 juillet 2004 pour protester et communiquer à nouveau l'important travail préparatoire effectué en commun pour montrer toutes les inégalités existantes entre le secteur public et le secteur associatif, en ce qui concerne la rémunération, les primes, le régime horaire et les avantages de Formation Médicale Continue, sans parler de l'absence de sécurité d'emploi.

Les médecins du secteur associatif constituent désormais la seule catégorie de personnels de la CCN 1966 dont la grille de rémunération n'ait pas été réajustée depuis **treize ans**. Pis encore, ils sont les ***seuls psychiatres salariés restés en-dehors des revalorisations*** accordées ces dernières années aux psychiatres publics et à ceux de la CCN 1951. Avec le temps de présence dérisoire qui leur est accordé, cet ensemble entraîne une dégradation de la situation matérielle et morale de ces psychiatres, ce qui aggrave le processus de pénurie et de démédicalisation dans le secteur associatif, et entrave la fidélisation des médecins qui occupent pourtant une place qui est reconnue comme nécessaire par les « usagers », nos patients ou leurs parents.

Une solution doit donc être trouvée sans tarder. Elle ne semble plus pouvoir venir d'un revirement de l'Administration sur les avenants que nous lui proposons, en accord avec nos employeurs, ou de l'utilisation des souplesses budgétaires introduites par la nouvelle loi du 2 janvier 2002, susceptibles de ménager, dans certaines conditions, une latitude aux employeurs en matière de politique salariale à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire.

Trop, c'est trop ! Un moyen de pression plus énergique, à un niveau plus politique, paraît seul susceptible d'amener une prise en considération sérieuse de la **nécessité des soins** et de leur qualité, objectifs qui ne pourront pas être maintenus bien longtemps devant la fuite accélérée des professionnels concernés. C'est ce qui a été une nouvelle fois tenté, avec l'aide du « Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés ». Vous vous souvenez sans doute qu'après un vote au sein de ce Comité, le 3 décembre 2003, une démarche similaire avait été effectuée au début de l'année 2004 auprès des deux ministres concernés : monsieur le Professeur Jean-François Mattei (Santé) et madame Marie-Thérèse Boisseau (Personnes handicapées). Ces demandes de rendez-vous avaient abouti à une entrevue déconcertante avec des conseillers sur le départ… Une audience a donc de nouveau été sollicitée par le Comité d'Entente auprès de monsieur Philippe Douste-Blazy et de madame Marie-Anne Montchamp. Nous estimons que les termes de cette lettre du 21 septembre 2004 (*cf.* p. 19), naturellement identiques pour chacun des deux destinataires, sont suffisamment éloquents pour rendre sa publication un peu rasserénante et porteuse d'espoir pour nos collègues.

Devant la situation actuelle, le dernier Bureau du SPF, le 18 septembre, a bien dû constater que les difficultés d'exercice persistantes à la fois chez nos collègues travaillant en libéral comme dans le secteur médico-social associatif, procèdent certainement d'une même ignorance générale de l'utilité de notre place dans la société, de nos conditions réelles de travail, et vraisemblablement aussi d'un même rejet, voire d'un même mépris de notre fonction, tous connotés des troubles sentiments que la société éprouve encore à l'égard de nos patients.

Nous pensons donc que le moment est venu d'une défense plus unitaire et plus structurée, toutes modalités d'exercice confondues et sollicitons notre base pour qu'elle se manifeste et nous donne son avis et son appui.

Chers collègues, écrivez-nous !

R. S.
vice-Président

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

À MONSIEUR Philippe DOUSTE-BLAZY, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE, LE 21.09.2004

Dossier suivi par la Direction Générale de l'UNAPEI.

Monsieur le Ministre,

Le Comité d'Entente des Associations Représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés est préoccupé par le problème que pose la démédicalisation du secteur médico-social associatif et, d'une façon générale, par les difficultés de recrutement d'un personnel qualifié dans les établissements et services. De nombreux postes sont vacants, notamment après un départ à la retraite ou lors de sa création. D'autres sont réduits à des temps de présence horaire incompatibles avec une bonne intégration à l'équipe et avec un travail suivi et de qualité.

Cette situation, qui s'est constituée progressivement depuis des décennies, qui tient à de multiples facteurs, comme les restrictions budgétaires, les limitations de formation (*numerus clausus* pour les médecins), etc., s'aggrave pour ces derniers rapidement et dangereusement depuis quatre ans, en raison de l'écart entre les rémunérations du secteur public, revalorisées par le protocole d'accord du 19 mars 2000 et celles du champ associatif privé à but non lucratif. En particulier, le blocage depuis cette date de tous les avenants de la Convention collective nationale de 1979/93 entraîne une fuite des médecins spécialistes vers le secteur public ou la pratique libérale.

Les associations sont très inquiètes de l'absence d'évolution positive de ce problème, qui menace gravement la qualité des soins et de la prise en charge à laquelle ont droit les personnes handicapées comme les autres. En particulier, l'absence ou le temps trop réduit des psychiatres qui représentent la plus grande part de ces médecins spécialistes, ne permet plus l'encadrement de l'équipe médico-sociale et la thérapie institutionnelle, entraînant non seulement une diminution de la valeur thérapeutique des institutions, mais une recrudescence de l'épuisement professionnel des accompagnants.

Les associations constituant le Comité d'Entente vous demandent donc une audience pour vous exposer la situation de manière plus détaillée et plus approfondie et envisager avec vous les remèdes indispensables pour arrêter cette hémorragie : déblocage des avenants à la CCN 1979/93, révision des limitations à la formation de tous les personnels techniques (*numerus clausus* pour les médecins) et conditions de rémunération attractives pour tous, au minimum égales à celles du secteur public.

En vous remerciant…

Signature des 8 porte-parole.

CONSIGNES DE LA CHG

Le Syndicat des Psychiatres Français s'est associé, dans le cadre de la Confédération des Hôpitaux Généraux au mouvement d'action du 7 octobre en raison des menaces qui pèsent sur le statut des praticiens hospitaliers ainsi que, au travers du projet de « nouvelle gouvernance », sur la place du médecin à l'hôpital.

NDLR

Confédération des Hôpitaux Généraux
FNAP - SNBH - SNMARHNU - SPH - SPF - SYNGOF
avec le
Collectif des Syndicats de Praticiens Hospitaliers
pour la défense de l'hôpital public
AMUHF - SNPH-CHG - UPHP - CFE-CGC - USP

À TOUS LES PRATICIENS HOSPITALIERS
DEMAIN IL SERA TROP TARD !
APRÈS LA GOUVERNANCE, LE STATUT DES PH

- Alors même qu'aujourd'hui l'hôpital est avant tout malade d'un manque de moyens et que le Ministère ne tient pas ses engagements sur la rémunération des médecins, on voudrait nous faire croire que le remède tient tout entier dans un nouveau mode de gestion interne totalement contrôlée par l'Administration.
- Alors même que les modifications en cours de la réglementation européenne vont aggraver les conditions de travail des PH en excluant du temps de travail les périodes « inactives » du temps de garde et en portant la période de référence des 48 h hebdomadaires de 4 mois à 1 an.
- Demain, les médecins ne seront plus nommés par le Ministère mais par les Directeurs d'hôpitaux, donc à la merci du pouvoir administratif local.
- Demain, nous serons employés sous contrat par les Directeurs et nous perdrons toute indépendance professionnelle. Nous deviendrons des exécutants au service de la rentabilité des soins. Le renouvellement dans nos fonctions dépendra de notre productivité.
- Demain, la mainmise administrative sur l'organisation médicale interne menacera plus que jamais l'accès à des soins de qualité pour tous. Nous ne voulons pas rejoindre la situation sanitaire de l'Angleterre ou des États-Unis, aussi bien en tant que professionnels qu'en tant qu'usagers !
- ***Bientôt, des négociations vont s'ouvrir au Ministère sur la réorganisation interne de l'hôpital et la modification de notre statut. Nous devons nous mobiliser.***

Pour toutes ces raisons,
La Confédération des Hôpitaux Généraux
avec
Le Collectif des Syndicats de Praticiens Hospitaliers

appellent à
une journée de grève et d'action le 7 octobre prochain

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Les fondements de la clinique –
1 - Histoire et structure du savoir psychiatrique
Paul BERCHERIE
L'Harmattan - 26 €

Examen des fondements de la psychanalyse
Paul BERCHERIE
L'Harmattan - 30 €

Les fondements de la clinique –
2 - Genèse des concepts freudiens
Paul BERCHERIE
L'Harmattan - 32 €

Médiations sur le réel et le virtuel
Denis BERTHIER
L'Harmattan - 25 €

Évaluation de programmes en prévention du suicide
François CHAGNON, Brian L. MISHARA (sous la dir.)
EDK - Presses de l'Université du Québec - 20 €

L'autisme infantile
Pierre FERRARI
PUF - 7,50 €

Manuel de psychothérapies brèves
Edmond GILLIERON
Dunod - 25 €

Malaise dans le travail : harcèlement moral :
démêler le vrai du faux
Marie-France HIRIGOYEN
La Découverte - 18 €

Les sectes
Nathalie LUCA
PUF - 7,50 €

Heidegger et l'énigme de l'être
Jean-François MATTEI (sous la dir.)
PUF - 12 €

L'hyperactivité infantile : débats et enjeux
Jean MENECHAL (sous la dir.)
Dunod - 31 €

Le rayonnement européen de Nietzsche
Gilbert MERLIO, Paolo d'IORIO (sous la dir.)
Klincksieck - 24 €

Psychothérapie transculturelle de l'enfant et de l'adolescent
Marie-Rose MORO
Dunod - 25 €

Adorno, une éthique de la souffrance
Bourahima OUATTARA
L'Harmattan - 14,50 €

Schizophrénie et cognition
Charles-Siegfried PERETTI, Patrick MARTIN,
Florian FERRERI
John Libbey Eurotext - 30 €

Travail et fragilisation :
l'organisation et le management en question
Hugues POLTIER, Alain-Max GUENETTE,
Anne-Marie HENCHOZ (sous la dir.)
Payot-Lausanne - 21€

Code de la Santé publique 2004
Dalloz - 60 €

Évolution psychiatrique – Anthropologie et psychiatrie
Dunod - 25 €

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 138 • octobre 2004

CÉLESTE

ROSE DE VERSAILLES

Ma chère Céleste,

J'espère que tu n'es pas trop handicapée par les séquelles de ton accident dans la montagne et que tu pourras cette année encore participer aux batailles pour l'élection de la reine du troupeau. Je suis quant à moi assez contrariée. J'avais trouvé là, chez ma maîtresse, de belles prairies qui fleuraient bon la marjolaine et ma foi, malgré les événements, je ne me plaignais pas trop de mon sort. Las, comme il m'arrivait de me sentir un peu lasse, mon maître a tenu à m'envoyer chez le vétérinaire et celui-ci, ne voulant pas contrarier mon maître, s'est empressé de me prescrire quelque médecine. Après quelques purgations, il est vrai que je me sentais mieux. Mes bouses étaient plus molles et mon pas plus assuré. Mais les choses n'en restèrent pas là. Mon maître, ayant fait valoir auprès du roi que cet état était – en quelque sorte – une forme nouvelle de handicap (quel drôle de mot !), je fus reconnue comme « handicapée psychique » ! Tu te rends compte, Céleste, moi Rose de Versailles, handicapée psychique ! Passe encore que je sois folle, on m'envoie à l'abattoir et hop terminé ! Mais « handicapée psychique », ça veut dire quoi ? Je sais bien qu'un cerveau de vache, ce n'est pas terrible pour suivre l'actualité… Mais pour brouter gentiment, on n'a pas besoin d'un cerveau de maître. Je me suis toujours sentie quelque peu handicapée de ce côté-là. Je n'ai pas l'intelligence de certains. Je n'ai pas l'enthousiasme de certains autres, mais cependant, somme toute, malgré mes difficultés, j'avais su tenir mon rang. Il est vrai que mon maître va toucher des subventions pour pouvoir me garder au pré. Cela, peut-être, le rendra plus aimable, plus sociable en quelque sorte, on verra ! Mais, vrai, Céleste, il aurait mieux fait de ne rien demander au roi. Le dicton le dit bien : « *Chacun son métier et les vaches seront mieux gardées.* »

Rose de Versailles
alias J.-D. B.

GRAINS DE SEL PSYCHIATRIQUE

À LA MÉMOIRE DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, Daniel BUFFIÈRE, ET DU CONTRÔLEUR, Sylvie TRÉMOUILLE, TUÉS DANS L'EXERCICE DE LEUR MÉTIER

PSYCHIATRICUS

Si mon oncle Georges n'avait pas été fusillé par les nazis quelques semaines avant la Libération, il serait devenu inspecteur du travail, profession dont il préparait le concours. Il n'aurait pas imaginé que ce métier puisse devenir aussi dangereux que celui de soldat. C'est pourtant ce qui vient de se produire.

Les médias, certainement dûment chapitrés, ont peu parlé de ce drame. Habituellement, face à un crime inédit, tous les médias en montrent la gravité et s'efforcent d'expliquer ce qui l'a rendu possible. Gérard Filoche, socialiste et lui-même inspecteur du travail, écrit : « Là, il y a deux inspecteurs du travail, un homme, une femme, abattus comme des chiens, et on ne sait rien d'eux, de leur famille, de leur travail… ». On ne sait pas davantage l'histoire et la situation effectives du criminel. On peut seulement remarquer qu'il avait l'intention et les capacités de tireur pour tuer à deux reprises et qu'il n'a pas fait preuve de la même efficacité pour retourner l'arme contre lui. On espère davantage d'informations.

Ce crime aurait dû être aussi l'occasion de parler de l'inspection du travail. Avec un personnel et des moyens limités, elle est censée veiller au respect de 400 lois et 8 000 décrets et défendre les droits de 15 000 000 de salariés du privé dont la moitié n'ont ni délégués du personnel ni comité d'entreprise parce qu'ils travaillent dans de petites entreprises.

Depuis deux décennies, les psychiatres sont familiarisés avec la psychopathologie du chômage mais aussi avec celle du travail, y compris le harcèlement sexuel et, plus souvent, moral au travail. Quelles que soient nos positions politiques ou religieuses, nous ne pouvons pas penser que la sécurité du travail et le respect des travailleurs doivent être encore réduits. Si des lois et des décrets peuvent peut-être se voir réduits en nombre, tout le monde a besoin d'être respecté dans son travail et l'inspection du travail est un métier utile qu'il convient de développer.

P.
(p.c.c. C.N.)

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par fax au 01 42 71 36 60 ou par mail **p.ann@psychiatrie-francaise.com.**

Les ordres doivent parvenir au secrétariat **le 22 du mois précédant celui de la parution, donc le 22 novembre au plus tard pour une parution fin décembre.**

(réf. 1766) **13 – MARSEILLE –** Psychiatre **Recherche associé** dans SCM + clinique, beaux locaux dans jardin, quartier résidentiel près corniche. Contact Dr ZERBIB ☎ 04 91 23 30 30 ou 06 62 44 90 02

(réf. 1767) **19 – TULLE –** Le Centre Hospitalier **Recherche** pour compléter son équipe **un 3e psychiatre temps plein** (secteur adulte). Poste à pourvoir immédiat. Pour tous rens., contacter le Dr BALESTE, psychiatre ☎ 05 55 29 79 85 ou Mme C. CARROGER, Directrice ☎ 05 55 29 80 13 🖷 05 55 29 79 31

(réf. 1768) **20 – HAUTE-CORSE (proche Bastia) –** Conditions intéressantes, Psychiatre **Cède activités de consultations + institutionnelles** ☎ 06 86 49 82 94

(réf. 1769) **30 – MONOBLET –** L'IRP Les Amariniers **Recherche un médecin psychiatre** en CDI - 0,41 ETP - CC 51 - Rens. ☎ 04 66 56 26 10

(réf. 1770) **66 – PERPIGNAN – Cession de lits** dans clinique privée - Sept 2005 Contact : 06 11 76 04 24

(réf. 1771) **74 – VILLE-LA-GRAND (prox. Genève) –** Psychiatre **Cède 15 lits d'hospit. en clinique.** CA 130 K€ + consult. ext. ☎ 06 77 92 35 42

(réf. 1772) **78 – LES MESNULS –** Le Placement Familial Spécialisé *Les Tout-Petits* **Recherche un Psychiatre.** Particip. aux admissions et aux synthèses, accompagn. des familles biologiques et d'accueil, aide à la compréhension des situations, réflexion sur les spécificités d'un PFS. - Adresser cand. au Dir. du PFS *Les Tout-Petits* 61, rue Neuve - 78490 LES MESNULS

(réf. 1773) **78 – SAINT-GERMAIN-EN-LAYE –** IME les Glycines **Recherche** en CDI, 20 % équivalent temps plein **un psychiatre psychanalyste**. Intérêt pour le travail de co-animation de groupes de psychodrame souhaité - Envoyer CV + lettre de motivation à IME Les Glycines - 3, rue Molière - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

(réf. 1774) **89 – SENS –** CHS de l'Yonne **Recherche pédopsychiatre temps plein ou partiel** pour son CMP de Sens (1 h de gare de Lyon). S'adresser au Dr AILLERIE ☎ 03 86 72 13 32

(réf. 1775) **95 – MONTLIGNON –** Mutuelle La Mayotte **Cherche** en CDI **Psychiatre** 0,4 ETP pour son HJ enfants 6/14 ans. Orient. psychanal. souhaitée - Renseignements auprès du Dr CHEBAT MOREAU ☎ 01 34 27 15 60 - Adresser candidature + CV à M. le Dir. Gén. de la Mutuelle La Mayotte - 165, rue de Paris - 95680 MONTLIGNON

(réf. 1776) **97 – ÎLE DE LA RÉUNION –** Pour départ à la retraite **à Céder cabinet psychiatrie**, bien situé, tenu 10 ans ☎/🖷 02 62 20 32 44

LES HÔPITAUX DRÔME NORD
RECRUTENT
UN PSYCHIATRE

Poste de Praticien Hospitalier à temps plein

Pour assurer la responsabilité
et le développement d'un pôle de réadaptation / réinsertion intersectoriel s'articulant autour :
- de deux hôpitaux de jour dont un type CAT ;
- d'un CATTP / ateliers thérapeutiques ;
- d'appartements thérapeutiques.

Le praticien sera également responsable d'un CMP.

Son activité sera principalement centrée sur Saint-Vallier, secteur 26.G.01 (secteur semi-rural).
Possibilité de logement.

Cette proposition qui s'inscrit dans le cadre du Projet d'établissement, associera le praticien concerné à la réflexion sur la mise en place d'un Pôle de Psychiatrie Drôme Nord.

Contact :
Dr SALADINI, chef de service
☎ 04 75 23 81 26 ou 04 75 23 81 05

Candidatures à adresser :
HÔPITAUX DRÔME NORD
Hôpital de Romans
à l'attention de Daniel BOUQUET, Directeur
BP 1002
26102 ROMANS-SUR-ISÈRE
☎ 04 75 05 75 34 - 🖷 04 75 05 75 99
secretariat.direction.rms@hopitaux-drome-nord.fr
(réf. 1777)

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ
Saint Jean de Dieu - DINAN (22)

RECHERCHE

SON 4e PSYCHIATRE

pour le site de SAINT-BRIEUC

Statuts : P.H.
ou PAC (CDD)
ou Assistant Spécialiste (CDD)

Renseignements d'ordre médical :
Dr ALOUI ☎ 02 96 77 27 17

Adresser candidature et CV
à M. le Directeur
Centre Hospitalier
St-Jean-de-Dieu
BP 55 - 22101 DINAN
☎ 02 96 87 18 10

(réf. 1778)

L'ASSOCIATION HOSPITALIÈRE DE BRETAGNE
CÔTES-D'ARMOR (22)
Établissement privé
Participant au Service Public Hospitalier

RECHERCHE

PSYCHIATRES TEMPS PLEIN

➪ **Pour intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile**

➪ **Pour secteurs « Adultes »**

CCN 51 - Possibilité P.H. détaché
Fonction Publique
Logement de fonction (maison individuelle)

Merci d'adresser candidature et C.V. à :
M. le Directeur Général de l'A.H.B.
Centre Hospitalier
22110 PLOUGUERNEVEL
☎ 02 96 57 10 00 🖷 02 96 36 03 24
e-mail : a.legarrec@ahbretagne.com

(réf. 1779)

IMPORTANTE CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA RÉGION TOULOUSAINE

RECHERCHE

pour renforcer ses équipes médicales

UN PÉDOPSYCHIATRE

Exercice dans une petite unité
rémunération salariée sur la base de
la CCN 51 un psychiatre libéral
pour intégrer une équipe avec
mise à disposition de lits.

Écrire au journal ou contacter
☎ 06 07 52 74 81
ou ☎ 06 16 81 11 21

(réf. 1780)

LE CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY
(615 lits et places, 1 380 agents)

RECHERCHE

UN PRATICIEN ATTACHÉ

à 0,4 ETP pour le 1er secteur
infanto-juvénile

Renseignements auprès
du Dr MORET ☎ 03 83 92 51 26

Conditions requises :
Doctorat médecine et
DES de psy. ou pédopsychiatrie
(diplôme français ou CEE)
Inscription ordre dép. médecins.

Les candidatures sont
à adresser DRH
Centre Psychothérapique
de Nancy
BP 1010 - 54521 LAXOU CEDEX

(réf. 1781)

CENTRE DE RÉADAPTATION P.S.P.H. (145 places)
BILLIERS (Morbihan)
Bord de mer, 20 mn. de Vannes, 50 mn. de Nantes

RECHERCHE

PSYCHIATRE

CDI temps plein ou 80 % - Détachement PH possible.
Soins de post-cure et de réadaptation - Forte implantation locale et régionale

Équipe médico-sociale :
4 médecins psychiatres, 4 assistants sociaux,
1 unité de soins infirmiers, 4 secteurs professionnels réadaptatifs.
CC 51 rénovée. Gratuité du logement de fonction proposé.

C.P.R.B. - Domaine de Prières - 56190 BILLIERS
☎ 02 97 48 61 61
Dr THILLIEZ ou M. JOCHAUD

(réf. 1782)

ASSOCIATION L'ÉLAN RETROUVÉ
Établissements spécialisés en santé mentale (75)
Participant au service public hospitalier
Adhérents à la FEHAP (CCN 31 octobre 1951)

RECRUTE
pour son Hôpital de Jour à PARIS (9e)

UN PSYCHIATRE (temps plein)

Expérience institutionnelle indispensable
Poste à pourvoir au 1er trimestre 2005

Merci d'adresser votre lettre de candidature et CV à
M. MARESCAUX, Directeur de l'Association l'Élan Retrouvé
23, rue de La Rochefoucauld - 75009 PARIS

Pour précisions sur le poste, appeler
Docteur Véronique DREYFUS, Médecin Directeur des Services
Médicaux de l'Association
☎ 01 49 70 88 58

(réf. 1783)

LE CENTRE JEAN MACÉ
(Établissement privé à but non lucratif)
22 rue Emile Beaufils
93100 MONTREUIL

RECHERCHE

pour son Hôpital de Jour (6-16 ans)

PSYCHIATRE

mi-temps, CCNT 66

Poste vacant à partir de janvier 2005

Candidatures et renseignements
auprès de :
➪ Dr T. GARCIA FONS,
médecin directeur,
➪ M. A. ROUGET, directeur
administratif et pédagogique
☎ 01 42 87 72 64

(réf. 1784)

L'ASSOCIATION « LA RONCE »

RECRUTE

pour son CENTRE
DE RÉÉDUCATION AUDITIVE

UN(E) PÉDOPSYCHIATRE

0,2 ETP - CDI - CCN 1951

**Adresser CV et lettre de motivation
à M. le Directeur
C.R.A. « La Ronce »
13, rue Lavoisier - 27000 ÉVREUX**

(réf. 1785)

**LE FOYER OCCUPATIONNEL
L'ARCHIPEL DE MASSANE**

RECRUTE

UN MÉDECIN PSYCHIATRE

CDI à 0,25 ETP - CCN 66

**Écrire à Mlle la Directrice
de l'Archipel de Massane
1855, rue Saint-Priest
34090 MONTPELLIER
☎ 04 99 77 26 40**

(réf. 1786)

**LE MOUVEMENT ASSOCIATIF
DE RÉADAPTATION SOCIALE
DU VAL D'OISE**

RECHERCHE

Pour son service éducatif
de Sannois :

**UN MÉDECIN PSYCHIATRE
(H/F)**

18 h / mois - CDI - CC 66

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, le service réalise des investigations orientations éducatives (IOE), des mesures d'enquêtes sociales et des mesures de réparation pénale pour les juges des enfants.

Le médecin psychiatre intervient dans le cadre de la mesure d'IOE pour l'élaboration de bilans psychiatriques écrits et l'évaluation pluridisciplinaire des situations.

**Adresser lettre de candidature,
CV et photocopies de diplômes
à Mme la Directrice générale
M.A.R.S. 95
68, avenue Charles de Gaulle
95160 MONTMORENCY**

(réf. 1787)

**LA FONDATION SANTÉ DES
ÉTUDIANTS DE FRANCE**

RECRUTE

➪ pour le Centre Médical
et Pédagogique J. Arnaud
BOUFFÉMONT (95)
**UN PSYCHIATRE
Temps plein**

➪ pour le Service
Médico-Psychologique
MÉDECIN-ADJOINT

Rémunération CC 51
Possibilité détachement
Établissement PSPH
pour adolescents
et jeunes adultes 15/24 ans
Associant
Soins/Études/Insertion

Postes à pourvoir de suite

**Candidatures :
Dr Paul LE NOUVEL
Directeur Médical
C.M.P.J.A. – 5, rue Pasteur
95570 BOUFFÉMONT
☎ 01 39 35 35 01
🖷 01 39 91 21 14
e-mail : direction@cmpja.net**

(réf. 1788)

DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE (SUISSE)

Le Service Universitaire de Psychiatrie de l'Age Avancé (SUPAA) basé à Lausanne ***MET AU CONCOURS*** *un poste de :*

MÉDECIN CADRE

La mission du SUPAA porte sur l'ensemble de la problématique psychiatrique des personnes âgées vivant dans une région urbaine. Notre service dispose de structures ambulatoires, intermédiaires et hospitalières. Il met en place une nouvelle dynamique à orientation communautaire en redéfinissant la mission de ses structures ambulatoires et intermédiaires.

Nous demandons : un diplôme de spécialiste en psychiatrie ; une expérience avec des équipes multidisciplinaires ; un dossier académique permettant l'obtention à court terme du titre de Maître d'enseignement et de Recherche (MER) à la Faculté de biologie et de médecine de l'université de Lausanne ; une implication dans une approche communautaire.

Nous offrons : la gestion de tâches thérapeutiques importantes au sein de structures variées ; une fonction d'encadrement clinique : supervision des chefs de clinique et médecins assistants ; une activité de formation universitaire, continue et post-graduée ; des possibilités de développement de carrière académique et clinique.

Entrée en fonction : dès que possible

Renseignements : Dr Michel GAILLARD au +41 (0)21 643 62 67 - Michel.Gaillard@hospvd.ch

**Veuillez faire parvenir votre dossier complet au :
Dr M. GAILLARD, médecin chef - SUPAA, Route du Mont, CH - 1008 PRILLY**

(réf. 1789)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

... NOVEMBRE 2004

à STRASBOURG, les 4 et 5 : 2e Congrès Européen de Médecine Pénitentiaire. Renseignements : Evenys - Caroline Chaussat 17, rue de Seine 92100 Boulogne - Tél. : 01 55 20 05 04 Fax : 01 55 20 05 09 - e-mail : evenys@evenys.com - Site : www.congres-usca.com

à PARIS, le 5 : La Fondation de France organise une Journée : **Les jeunes suicidants, l'hospitalisation et après...** Renseignements : Fondation de France - Programme Santé Jeunes 40, av. Hoche 75008 Paris - Tél./Fax : 01 45 66 82 87 - e-mail : jeunes.suicidants@wanadoo.fr

à PARIS, le 6 : Le Centre Étienne Marcel organise un Colloque : **L'Adolescent à la limite.** Renseignements : Annie-Georges Fauvert - Fabienne Eveno - Tél. : 01 42 33 21 52 - e-mail : cmpp.emarcel@noos.fr

à LYON, le 6 : Le Groupement des Psychiatres Libéraux Rhône-Alpes organise un Colloque interdisciplinaire : **Origine de l'homme et souffrance psychique.** Renseignements : MYGAS-GPLR 48, rue des Sables 38550 Auberives-sur-Varez. Tél. : 06 20 65 68 58 - e-mail : myrmcv@aol.com

à PARIS, le 8 : L'Institut Mutualiste Montsouris organise un Séminaire de Babel : **Camille Claudel. Le temps de l'œuvre. L'œuvre du temps.** Renseignements : IMM, Pr. Ph. Jeammet 42, bd Jourdan 75014 Paris - Tél. : 01 56 61 69 19 - Fax : 01 56 61 69 18 - e-mail : corinne.dugre-lebigre@imm.fr

à REIMS, le 8 : La C.R.I.E.E. organise un Séminaire : **La psychanalyse à l'épreuve des institutions.** Renseignements : Patrick Chemla - CJ Artaud 45, rue Jeanne d'Arc 51100 Reims Tél. : 03 26 40 01 23

à CHAMBÉRY, le 9 : Inter Mas organise son 2e Colloque : **Habitat, intimité, vie quotidienne.** Renseignements : M.A.S. Les Ancolies M. Descanvelle Chemin Vieux 73460 Saint Vital - Tél. : 04 79 38 55 00 ou 04 79 10 42 16

à PARIS, le 15 : Conférence de l'Hôtel Lamoignon : **Sommeil et Rêve, avec Bernard Penot.** Renseignements : AFP, 147 rue Saint-Martin 75003 Paris - Tél. : 01 42 71 41 11 - Fax : 01 42 71 36 60 - e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr - Site : www.psychiatrie-francaise.com (cf. p. 10)

à LYON, le 18 : la Société Psychanalytique de Paris et le Groupe Lyonnais de Psychanalyse de Rhône-Alpes organisent une Conférence : **Le psychodrame psychanalytique.** Renseignements : Groupe Lyonnais de Psychanalyse de Rhône-Alpes 25, rue Sala 69002 Lyon - Tél. : 04 78 38 78 01 - Fax : 04 78 38 78 09 - e-mail : glp.spp@wanadoo.fr

à NANTES, le 18 : Le Groupe Bretagne-Pays de Loire de la Société Psychanalytique de Paris organise une Conférence : **La pensée psychosomatique.** Renseignements : Dr Michel Sanchez-Cardenas 29 bis, rue de la Chézine 44100 Nantes - Tél./Fax : 02 40 73 50 18 - e-mail : drmsanchezcardenas@wanadoo.fr

à NOUAN-LE-FUZELIER, les 18 et 19 : Le Centre de Rencontre des Générations organise un Colloque : **Risquer la vie.** Renseignements : CRG Domaine de Mont-Evray 41600 Nouan le Fuzelier - Tél. : 02 54 95 66 00 - Fax : 02 54 88 68 16 - e-mail : montevray@aol.com - Site : www.petitsfreres.asso.fr

à PARIS, du 18 au 20 : Le Cercle d'Études Françaises pour la Formation et la Recherche : Approche Psychanalytique du groupe, du psychodrame, de l'institution organise un **Séminaire théorique / clinique.** Renseignements : CEFFRAP 28, rue G. Cavaignac 75011 Paris - Tél./Fax : 01 40 09 84 74 - e-mail : ceffrap@libertysurf.fr - Site : www.ceffrap.info

à BORDEAUX, le 19 : Journées de formation de l'Union Internationale d'Aide à la Santé Mentale : **La question du pouvoir dans l'institution. « Confrontation de deux mondes ».** Renseignements : UIASM 39, rue Charles-Monselet 33000 Bordeaux - Tél. : 05 56 81 60 05 (après-midi) - Fax : 05 56 01 18 22

à PARIS, les 19 et 20 : Euro-Psy - Collectif Pernety organise des Journées : **Le sujet en danger.** Renseignements : Euro-Psy Collectif Pernety 45 bis, rue Pernety 75014 Paris - Tél. : 01 45 43 00 10 - Fax : 01 45 45 45 45 - e-mail : secretariat@euro-psy.org - Site : www.euro-psy.org

à PARIS, le 20 : Le CECCOF organise un Colloque international : **Comptes et contes dans les familles.** Renseignements : CECCOF 96, av. de la République 75011 Paris - Tél. : 01 48 05 84 33 e-mail : ceccof@wanadoo.fr

à PARIS, les 20 et 21 : Le G.E.R.P.E.N. organise un week-end de travail : **Aspects insuffisamment connus et reconnus de l'œuvre de Mélanie Klein.** Renseignements : G.E.R.P.E.N. 38, avenue Ardouin 94420 Le Plessis Trévise - Tél./Fax : 01 45 94 16 30

à PARIS, du 23 au 27 : Congrès Psychiatrie & Système Nerveux Central : **La recherche en action : données cliniques et défis thérapeutiques.** Renseignements : NHA Communication 3, rue de La Boëtie 75008 Paris - Tél. : 01 42 66 46 46 - Fax : 01 42 66 45 45 - e-mail : rp@nha.fr

à PARIS, du 23 au 25 : L'E.P.S. Maison Blanche, L'Élan Retrouvé et C.E.M.E.A. organisent des **Rencontres vidéo en santé mentale.** Renseignements : E.P.S. Maison Blanche Service Communication 6-10, rue P. Bayle 75020 Paris - Daniel Simonnet Tél. : 06 10 08 31 88 - Philippe Laly - Tél. : 06 82 30 98 00 - Tél. : 01 55 25 35 94 - Fax : 01 55 25 35 90 - e-mail : cweber@ch-maison-blanche.fr

à PARIS, le 24 : Le Centre Claude Bernard et les Amis du Centre Claude Bernard organisent leur XIVe Journée d'Études et de Formation : **De la culture à la pensée.** Renseignements : A.C.B. 20, rue Larrey 75005 Paris - Tél. : 01 43 37 16 16

CONFÉRENCE DE PRESSE
LA SCOLARISATION PRÉCOCE
lors du Congrès PSY & SNC,
mercredi 24 novembre, à 11 h 00,
à la Cité des Sciences et de l'Industrie - La Villette, à Paris.
Renseignements : AFP - Tél. : 01 42 71 41 11 (*cf.* p. 8)

FORUM / DÉBAT
LES PSYCHOTHÉRAPIES ET LA LOI
lors du Congrès PSY & SNC,
mercredi 24 novembre, de 14 h 00 à 15 h 30,
à la Cité des Sciences et de l'Industrie - La Villette, à Paris.
Renseignements : Salon PSY & SNC - NHA Communication
Tél. : 01 42 66 46 46 (*cf.* p. 8)

à MARSEILLE, du 24 au 26 : GRENE, ANTHEA, Brazelton France organisent un Colloque : **La bien-traitance, de l'aube de la vie aux premières séparations.** Renseignements : ANTHEA 7, pl. aux Herbes BP 219 83006 Draguignan Cedex - Tél. : 04 94 68 98 48 - Fax : 04 94 68 28 74 - e-mail : anthea@club-internet.fr

à PARIS, le 25 : L'Association E.C.A.R.T. organise un Séminaire : **L'objet caché dans le passage.** Renseignements : Hôp. Esquirol Florence Reznik 57, rue du Mal Leclerc 94413 Saint-Maurice Cedex - Tél. : 01 43 96 62 00 - Fax : 01 43 96 60 71

à PARIS, les 25 et 26 : XXIe Congrès de la Société Française de Psycho-Oncologie : **Évolution des traitements du cancer : quel impact psychosocial ?** Renseignements : ATEM Voyages - Françoise Baronnet-Frugès 16, rue J. Dulud 92200 Neuilly sur Seine - Tél. : 01 47 47 18 22 - Fax : 01 47 47 18 82 - e-mail : atem.voyages@wanadoo.fr

à PARIS, le 26 : Le Collège International de l'Adolescence et le Laboratoire de psychologie clinique et de psychopathologie organisent un Colloque : **Le cannabis à l'adolescence.** Renseignements : CIA - Mme Auffret - Tél. : 01 45 85 25 17 - e-mail : cmu.georges.heuyer@wanadoo.fr

à BORDEAUX, le 26 : L'association ASAIS organise un Colloque : **Pour une clinique des souffrances psychiques liées à la précarité.** Renseignements : Julien Noye – Audrey Bureau Équipe ICARE - Tél. : 05 56 81 93 22 - Fax : 05 56 79 05 54 - e-mail : asais.icare@free.fr

À L'ÉTRANGER

... NOVEMBRE 2004

à FLORENCE (Italie), du 10 au 13 : L'Association Mondiale de Psychiatrie organise un Congrès international : **Traitements en Psychiatrie : une mise à jour.** Renseignements : Newtours Spa Via Augusto Righi 8, 50019 Osmannoro Sesto Fiorentino Florence Italie - Tél. : 0039 055 33611 - Fax : 0039 055 3361350 e-mail : info@wpa2004florence.org

LES JOURNÉES DE PARIS D'EURO-PSY
« Le sujet en danger »

19 et 20 novembre 2004

Salle de conférences de
l'Association du Quartier Notre-Dame des Champs
92 bis boulevard du Montparnasse - 75014 PARIS

Thèmes abordés :
Humanisme et technocratie,
Le sujet et les questions d'actualité,
Du sujet et des cultures ?
Le sujet en danger ?

Sous les présidences de :
G. MICHAUD, M. ROUSSAN, F. ROUSSEAU,
F. SAVELLI, C. VERNEY

Intervenants :
D. AUFFRET, P. BERNIER, H. COHEN-SOLAL,
C. DAUBIGNY, F. GAUTRET, L. LE VAGUERESSE,
E. LUMBROSO, G. MICHAUD, O. NATAHI, M. NEBENZAL,
J. OURY, S. RAYR-SALOMONOVICZ, C. VAN REETH, A. VANIER

Inscriptions individuelles :
Les 2 jours : 130 € - tarif étudiant : 60 €
La demi-journée : 50 € - tarif étudiant : 20 €
2 demi-journées : 80 €
Formation continue : 230 €

Chèque à l'ordre de : EURO-PSY - Collectif Pernety
45 bis, rue Pernety – 75014 PARIS
☎ 01 45 43 00 10 🖷 01 45 45 45 45
e-mail : secretariat@euro-psy.org
Site : www.euro-psy.org

LA LETTRE

La Lettre de Psychiatrie Française
147, rue Saint-Martin - 75003 Paris
Tél. : 01 42 71 41 11
Fax : 01 42 71 36 60
e-mail : psy-spfafp@wanadoo.fr
www.psychiatrie-francaise.com

Editeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 10.800 ex. - Dépôt légal : octobre 2004
Prix au numéro : 4 €

Directeur de la publication : Jacques-David BEIGBEDER.

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC.

Comité de rédaction :
Michel EISELÉ, Jean-Michel HAVET, Nicole KOECHLIN, Jean-Jacques KRESS, Romain LIBERMAN, Claude NACHIN, Jean-Pierre RUMEN, Pierre STAËL, Joseph TORRENTE, Christian VASSEUR.

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire :
Sylvie RASPILLÈRE

Annonceur :
ZYPREXA (LILLY France) Surcouv.

Mise en pages : GRAPHIC WAY 01 58 04 90 90

Impression : SAG, Saverne

Association Française de Psychiatrie (AFP)
Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

147, rue Saint-Martin - 75003 Paris
Tél. : 01 42 71 41 11 - Fax : 01 42 71 36 60

Consultez notre site Internet :
www.psychiatrie-francaise.com

@ : psy-spfafp@wanadoo.fr
E-Mail

Responsables : Docteur Pierre STAËL, Président SPF
Docteur Christian VASSEUR, Président AFP

La Lettre de Psychiatrie Française	Journal mensuel : Actualités, informations, humour
Psychiatrie Française	Revue scientifique trimestrielle
Journées Scientifiques	Journées d'études nationales et régionales AFP
Semaine d'information sur la Santé Mentale (SISM)	Du 14 au 19 mars 2005
Annuaire des Psychiatres Français XVe édition (2001 - 2002)	Les psychiatres dans tous leurs états - Mise à jour individuelle - Mise à jour des secteurs psychiatriques
Amendement Accoyer	Les psychothérapies et la loi

Syndicat des Psychiatres Français

- Bulletin d'adhésion
- Statuts et Règlement intérieur
- Conseillers et membres du Bureau (2004-2006)
- Actualité professionnelle

Association Française de Psychiatrie

- Bulletin d'adhésion
- Statuts et Règlement intérieur
- Conseillers et membres du Bureau (2004-2006)
- Association Franco-Polonaise de Psychiatrie